



S.G.P.E.N. - C.G.T.R.

Syndicat Général des Personnels de l'Education Nationale
144, rue du Général de Gaulle - B.P. 829 - Gsm: 0.692.65.45.80
Site WEB : www.sgpen-cgtr.com

A l'attention des personnels TOS

*** Pour les personnels TOS des lycées, nous interviendrons sur le même revendicatif (mutations recrutements, voir revendications ci dessous) lors du CTP du vendredi 30 mars 2007**

Lors de notre précédent courrier électronique du lundi 26 mars 2007 adressé à tous les collèges de notre académie , nous vous avons informé qu'une réunion sous l'égide du Conseil général devait avoir lieu **mardi 27 mars 2007 à 14h30**

A l'ordre du jour de celle ci :

1. **Dotation de rattrapage de 138 ETP**
2. **Mobilité des personnels TOS**
3. **Modalités de recrutement.**

Cette réunion s'est bien tenue. Participait au nom du sgpen-cgtr nos camarades Georgette Boyer (secrétaire général adjoint du sgpen-cgtr et commissaire paritaire des OEA et Guy Pauvrez (commissaire paritaire SGPEN-CGTR des OP)

Proposition du conseil Général à l'issue de cette réunion

- **Sur la Dotation de rattrapage de 138 ETP TOS** : 91 emplois TOS pour le département, 47 pour la région
- **Modalités de recrutement des 138 ETP TOS**: Sur C.V et lettre de motivation (pré sélection) puis tenue d'une commission de sélection à l'image du dernier recrutement sans concours d'OEA. "Ouvert" en interne aux précaires et contractuels mais aussi ouvert sur les candidatures externes, ce qui revient au final à ouvrir ce recrutement de façon très large.
- **Mobilité des personnels TOS** : Le département est d'accord pour organiser un mouvement dans l'urgence (ouverture de saisie des mutations sur intranet le 02 avril 2007 , jusqu'à 06 vœux et clôture le 22 avril).Toutefois celui ci se fera non seulement en intra département (en conséquence pas de possibilité de muter d'un collège vers un lycée et vice versa) mais de plus, cerise sur le gâteau, l'accès à ces postes comme le précise le projet de circulaire qui nous a été remis sera également ouvert aux fonctionnaires territoriaux sur la base d'un seul et même barème . Ajoutons à cela que le contrôle des commissaires paritaires sur les mutations dans les collèges ne pourra plus avoir lieu, c'est donc la collectivité qui décidera seule avec toutes les dérives clientélistes possibles.

Commentaires du SGPEN-CGTR : *Si nos multiples interventions et notre dépôt d'un préavis de grève que nous avons du reporté au 12 avril (en raison du cyclone Gamede) ont pu faire bouger les lignes et pousser le département à ne plus ignorer le droit à mutation des TOS, nous sommes encore bien loin du compte , en ce sens nos revendications demeurent et la lutte doit se poursuivre et les TOS se mobiliser*

Le SGPEN-CGTR rappelle ses revendications et appellent les personnels TOS tant des collèges que des lycées à se mobiliser notamment le 12 avril 2007, grève et rassemblement à l'appel du SGPEN-CGTR et F.S.U pour exiger :

- **Mutations**

- **Recréer le droit à mutation tel que nous l'avons connu avant**, c'est à dire non seulement avec un barème (TOS) mais aussi sous le **contrôle paritaire des syndicats**. De plus, nous exigeons que les mouvements de mutation dans les EPLE soient exclusivement réservés aux seuls personnels des cadres d'emplois TOS. Dans le pire des cas, nous exigeons que nos collègues du fait notamment de leur expérience des missions dans les EPLE conservent un droit de mutation prioritaire sur les agents de la territoriale qui n'ont jamais été au service de la communauté éducative.

Par ailleurs, Les personnels TOS doivent encore pouvoir continuer d'un collège vers un lycée et vice versa) . Aucune entrave et limitation au droit de mutation ne doivent en ce sens être opposées aux personnels.

- **Recrutements**

- **Recrutements des TOS : priorité de recrutement doit être réservée aux contractuels et précaires de nos collègues** afin de résorber la trop forte précarité existante dans nos services et ce sur la base d'un barème transparent négocié avec l'ensemble des organisations syndicales.